### Facture N° 232325239 du 19/09/2023



# VitalAire

VITALAIRE EST 39 rue Thomas Edison

25000 Besançon Tél.: 0969 369 008 N° Identifiant: 902600014

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0987332981

MMC PRAECONIS **6 RUE PAUL MOREL** 

BP 80283

Patient: ADROIT JEAN CLAUDE

6 CHEMIN DU PRAYS

70006 VESOUL CEDEX

SERVICE COURRIER TE

70300 MEURCOURT

No S.S.: 1460511320002<sup>-</sup>02 Date de naissance: 26/05/1946 N° adhérent: 146051132000202

Désignation

Quantité

P.U. H.T.

5,19

**Total** H.T.

LPPR TTC Unitaire

Т

Commande N° 0010650799 du 13/11/2017 pour ADROIT JEAN CLAUDE - 70300 MEURCOURT

F09.TL1 PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1 Période du 16/08/2023 au 19/09/2023 soit 5 Semaine(s) Prestation

25,97

20.00

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

15,58

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO):

Part complémentaire : (RC

46,74

77,90

31,16 / Dép **Prestations** Taux **Ventes Transports** 

0.00): 31,16

Frais

Total T.T.C.

20,00

25.97

5,19

31,16

Total

25,97

5,19

TVA

31,16

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

CS 70588

13594 Aix en Provence cedex 3

**MMC PRAECONIS** 

Numéro:

232325239

Agence:

432

Client:

7307000066

Date:

19/09/2023

Montant (EUR) : [

31,16

31,16 EUR Net à payer :

Règlement par Virement av bor pour le 16/10/2023

T.V.A. Acquittée sur les débits



Page 1(1)

Through a design of the Parisher Superchient

ACTIONS

Payeur

Numéro facture

**OPTIONS** 

**ASSOCIÉES** 

232325238

OUTILS

Options de filtre

Ordre de tri:

1-Spéc fac, taux

7206000894 CPAM DE HAUTE SAONE

Année facture

2023

Nom Fac group Fac/Pt DtEch Dev TTx Taux change Montant devises **FACTMVX** 190923 EUR 46.74 D 161023 01 1.000000 46.74 C RNOEMIE 210923 161023 EUR 01 1.000000

SERVICE COURTER TO

MODIFICE



### **T** joindre la prescription sauf si renouvellement

## feuille de soins pharmacien ou fournisseur

**Duplicata** 

numéro de facture (facultatif)

232325238

Page 1(1)

Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

date

19092023

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) PERSONNE. RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

ADROIT JEAN CLAUDE

numéro d'immatriculation

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

432

1460511320002

02

017010000

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais

(à remplir par le pharmacien ou

le fournisseur)

date de naissance

26051946

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)) nom et prénom

ADROIT JEAN CLAUDE

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR

numéro d'immatriculation

ADRESSE de L'ASSURE(E)

6 CHEMIN DU PRAYS

70300 MEURCOURT

VITALAIRE EST

39 rue Thomas Edison 25000 Besançon

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

identifiant

902600014

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

IDENTIFICATION du PRE RIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

identifiant

MIKAIL LUIS

10001841070

raison sociale

n° de la structure (AM, FINESS ou SIRET)

CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS

date de la prescription médicale

10042023

date de l'accord préalable (le cas échéant)

10042023

X MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante)

acte conforme au protocole ALD

action de prévention

oui

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "\* et les recommandations importantes)

accident causé par un tiers : non X

date

AT/MP

numéro

ou

date

PRODUITS VRES

tarification détaillée

Commande N° 0010650799 du 13/11/2017

Période du 16/08/2023 au 19/09/2023 soit 5 Semaine(s)

PPC, apnée sommeil, télésuivi (±112 h), forfait hebdo 9.TL1

Taux de prise en charge: 60.00 %

LPPR unitaire:

15.58 EUR

Total facture :

46.74 **EUR** 

Code LPPR:

1187880

Montant total facturé RO:

46,74 EUR

PAIEMENT

MONTANT TOTAL en euros

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

impossibilité de signer

signature du pharmacien ou du fournisseur



signature de l'assuré(e)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale). Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et. le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie. FSPHF 10-2014 S3115h



## quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
  - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- · vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
  - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- \* Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident. Ces renseignements doivent **obligatoirement** figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

#### **Recommandations importantes:**

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladic en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- \* Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.